Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 26 (1946)

Heft: 1

Artikel: La réintégration de la Suisse dans l'économie mondiale

Autor: Rosset, Paul-René

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-888721

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LA RÉINTÉGRATION DE LA SUISSE DANS L'ÉCONOMIE MONDIALE

La situation actuelle de la Suisse peut être résumée de la façon suivante.

Nous nous trouvons dans la nécessité d'importer de grandes quantités de denrées alimentaires, de matières premières et de biens à transformer. C'est là une obligation inéluctable pour nous permettre d'assurer notre subsistance, pour éviter que nous ne connaissions le chômage, ainsi que les conséquences monétaires d'une disproportion de plus en plus évidente entre les biens achetables et le volume de la circulation fiduciaire.

Notre appareil de production peut en général être considéré comme intact, quand bien même il doit être amélioré en certains de ses éléments, car il n'a pas toujours été possible de remédier, faute de matières premières, à l'usure qu'il a subie ces dernières années.

Notre structure monétaire est très forte au point de vue strictement technique; nos réserves de métal précieux sont particulièrement importantes. Mais n'oublions pas que le facteur technique n'est pas seul déterminant pour l'avenir d'une monnaie; les considérations économiques sont non moins essentielles.

Notre potentiel de crédit est encore relativement considérable, surtout si on le compare à celui de la plupart des pays étrangers. La liquidité actuelle du marché des capitaux ne doit cependant pas induire en erreur.

Ces quatre caractéristiques de l'économie suisse nous sont favorables.

Néanmoins, la guerre représente pour la Suisse, comme pour tous les pays, mais dans une mesure moindre, un appauvrissement. En effet, pendant plusieurs années nous avons concentré nos efforts principalement sur la fabrication de biens de consommation au détriment de celle de biens de production. D'autre part, l'épargne ne pourra plus se former dans une mesure suffisante si, le jour où la consommation, actuellement comprimée par le rationnement, aura de nouveau la possibilité de se développer normalement, les salaires réels ne sont pas augmentés en proportion.

En ce qui concerne l'économie mondiale, nous

avons en face de nous, d'une part des pays dévastés sans pouvoir d'achat, d'autre part des pays intacts ayant un appareil de production très développé, qui transforment dès maintenant leurs importantes industries de guerre en industries de paix, certains d'entre eux devant forcer leurs exportations pour rétablir l'équilibre de leur balance des paiements.

Notre importation doit être développée. Il nous faut accepter un solde passif important de notre balance du commerce pendant plusieurs années. Ce solde devra largement dépasser le colde passif annuel d'un demi milliard de francs environ considéré en général comme normal pour notre pays. Cependant, contrairement à ce qui a été affirmé parfois, ce serait une erreur d'admettre que si nos importations sont satisfaisantes il en sera nécessairement de même de nos exportations. En effet, nous devrons exporter, pendant de nombreuses années, surtout dans des pays qui ne pourront rien ou presque rien nous livrer. Par conséquent, nos importations ne pourront pas contribuer à reconstituer le pouvoir d'achat de ces pays.

Ainsi, notre potentiel de **crédit** doit être mis au service de notre exportation à destination des pays dévastés jusqu'à ce qu'ils aient retrouvé un pouvoir d'achat suffisant. Cela ne sera le cas que le jour où leur reconstruction économique sera achevée. Comme nous devons participer à cette reconstruction, il est indispensable que nous procédions à des opérations de crédit. Elles sont dans l'ordre normal des choses. Reste à sayoir dans quelle mesure nous pouvons disposer à cet effet de notre potentiel de crédit. Je pense qu'il n'est pas question d'articuler un chiffre.

En faisant crédit à nos acheteurs nous courons, d'une part un risque monétaire — nous développons notre circulation fiduciaire sans qu'augmente parallèlement la masse des biens achetables, — d'autre part un risque commercial, celui de ne pas être payé. Il est inévitable que le risque monétaire soit à la charge de la collectivité. Quant au risque commercial, celle-ci le supporte déjà partiellement par le truchement de la garantie des risques à l'exportation, garantie dont le mécanisme pourrait

être encore amélioré. C'est sans doute davantage d'une telle garantie perfectionnée que notre industrie a besoin que de moyens financiers proprement dits. En ce domaine, si les banques commerciales ne peuvent pas suffire à la tâche, la Caisse de prêts de la Confédération pourrait éventuellement être développée à cet effet. Une certaine prudence s'impose par contre en ce qui concerne l'intervention de la Banque nationale.

Je crois que nous devons assumer ces deux risques, qui sont certainement moindres dans leurs conséquences que celui du chômage et que le danger de perdre le contact avec une économie mondiale en pleine reconstruction. Nous devons cependant veiller à les limiter, en particulier en prenant garde à ce que les crédits accordés soient employés à des fins productives. Notre politique financière et notre politique commerciale doivent plus que jamais constituer un tout indissoluble.

Ces crédits pourraient d'ailleurs ne pas rester sans contre-prestation : certains pays pourraient nous accorder des ports-francs, d'autres des facilités de transport, en particulier du tonnage, dont nous avons le plus grand besoin. Certaines concessions douanières pourraient être aussi obtenues par nos négociateurs en liaison avec les crédits consentis. La situation actuelle ne présente pas pour nous que des risques. Elle nous offre aussi des chances qui en sont la contre-partie légitime et que nous devons savoir mettre à profit.

Notre capacité de concurrence sur le marché mondial dépendra en particulier de l'augmentation de notre productivité nationale. Cette augmentation est indispensable si nous voulons compenser l'inconvénient qui résulte pour nous du prix d'achat élevé des matières premières que nous travaillons et les conséquences d'un standard de vie très évolué, dont nous ne pouvons d'ailleurs que nous féliciter puisqu'il est la fin dernière du processus économique. La rationalisation de la production, la recherche scientifique et la réduction des frais généraux, singulièrement l'allégement de la charge fiscale, pourront également contribuer à ramener notre coût de production national à un niveau qui nous permette de concurrencer l'étranger. Mais il faut tendre surtout à développer les industries dont les produits nécessitent une grande somme de travail. L'extension de ces industries est propre à assurer l'emploi total que nous nous efforcerons toujours de réaliser. Il va sans dire, au surplus, que l'exportation de tels biens laisse à notre économie nationale un produit net plus important que l'exportation de produits contenant une part importante de matières premières que nous avons dû préalablement importer.

Une politique de subventions et de primes à l'exportation ne pourrait se justifier qu'à titre très provisoire, car les unes et les autres ne font que déplacer le pouvoir d'achat sans en être génératrices.

Notre appareil économique doit être assoupli de façon à éliminer les facteurs inertes et les centres de résistance qui pourraient nous être fatals en cas de nouvelle crise économique. Je pense entre autres à la démobilisation de notre économie de guerre, dont les réalisations furent admirables, mais qui ne détourne pas moins une partie importante de nos forces productives de leur voie normale.

Le cours des changes doit résulter de la comparaison du pouvoir d'achat effectif des différentes monnaies. Mais ce pouvoir d'achat lui-même ne pourra être déterminé que le jour où les prix seront de nouveau sincères, l'utilisation intérieure de la monnaie étant redevenue libre. Les monnaies pourront alors être redressées sur le plan intérieur. C'est ensuite seulement que les cours des changes pourront se former. Les cours établis autrement que par le jeu normal de l'offre et de la demande sont forcément arbitraires, c'est-à-dire cause de troubles dans les relations économiques et monétaires internationales. Ce n'est que dans un régime de transferts libres qu'il y a véritablement un cours du change correspondant à la comparaison des pouvoirs d'achat réels des monnaies.

La Suisse ne peut évidemment pas se désintéresser des plans monétaires internationaux en raison des relations étroites qui l'unissent à l'économie mondiale. Cependant, avant de prendre une décision à leur sujet, elle devra comparer les avantages pouvant en résulter pour elle aux inconvénients qui découleraient éventuellement, en ce qui la concerne, d'un abandon partiel de sa souveraineté monétaire.

De toutes façons ce n'est que lorsque la relation entre les principales monnaies aura été établie définitivement que le cours du change de notre monnaie pourra trouver lui-même une assise véritablement stable.

Paul-René ROSSET.